

Rétablissement de la journée de carence

vendredi 9 octobre 2020

Le jour de carence, en cas d'arrêt maladie, a été suspendu durant la période dite de « l'état d'urgence sanitaire » lié à la pandémie de Covid-19, de la mi-mars au 10 juillet 2020.

Il a été rétabli avec la fin « officielle », donc politique et non sanitaire, de cet « état d'urgence », le 10 juillet 2020.

[lire la suite.](#)